

urbaine. Il y a eu depuis des réunions à Winnipeg, en avril 1971, et à Victoria, en août 1971, entre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, les ministres provinciaux des Affaires municipales et les représentants des municipalités du Canada, réunions au cours desquelles on a exploré les moyens qui permettraient d'établir une consultation tripartite.

La rencontre à Victoria a abouti à la création d'un comité de planification provisoire formé de représentants des trois échelons: le ministre d'État chargé des Affaires urbaines de l'époque, M. Dalton Bales, alors ministre des affaires municipales de l'Ontario, et le maire d'Amour de Hull, représentant la Fédération canadienne des maires et des municipalités. A la première conférence des ministres en novembre 1971, le premier ministre (M. Trudeau) et les premiers ministres de toutes les provinces ont reconnu qu'il fallait hâter les discussions en cours relativement à la mise au point des éléments mêmes du mécanisme de consultation. Le comité provisoire devait se réunir à la fin de janvier 1972 mais il a fallu à la dernière minute retarder la réunion à cause des remaniements ministériels à Ottawa et à Toronto. Nous avons un nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines en la personne de M. Basford et aussi un nouveau ministre provincial chargé des affaires municipales. Toutefois, comme le ministre d'État chargé des Affaires urbaines l'a annoncé lundi dernier, ce comité provisoire doit maintenant se réunir le 10 avril prochain dans les bureaux du maire d'Amour à Hull. Il sera présidé par l'honorable d'Arcy McKeogh, ministre ontarien des affaires municipales et comprendra alors, outre ce dernier, notre ministre des Affaires urbaines et le maire d'Amour. Secondés par leurs fonctionnaires, ils discuteront du processus de la consultation aux trois échelons—comment l'organiser, quand la prévoir, qui devrait en faire partie, et ainsi de suite.

• (1440)

Il n'est pas question que des sujets relatifs aux transferts possibles d'impôts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux soient discutés par ce comité provisoire de planification, ni par le conseil urbain qui pourra lui succéder, quelle que soit la forme qui pourra être recommandée. Essentiellement, les conversations concernant les transferts d'impôts continueront de relever du ministre des Finances (M. Turner) et des trésoriers de chaque province. Ce matin, le président du Conseil du Trésor a précisé davantage la question et je crois qu'il a également indiqué à quel point les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux collaborent étroitement au sujet de cette question très importante.

Toutefois, il est à espérer qu'un tel conseil urbain permettrait aux représentants de tous les niveaux de gouvernement, y compris les municipalités, de s'engager plus efficacement et avec plus de continuité à coordonner les affaires urbaines et y faire converger leurs efforts. Je le répète, ces grandes questions touchent surtout les provinces et les municipalités, mais aussi l'ensemble du pays. Le logement, le transport, la pollution, les services sociaux, et le reste, sont tous du domaine des affaires urbaines, et il est à espérer que la réunion du 10 avril à Hull s'y consacrera. Cette consultation avec les provinces, et par leur intermédiaire, avec les municipalités, permettra de lancer une campagne concertée pour régler les aspects les plus graves du problème et sera, à mon avis, d'un grand avantage pour tous les Canadiens.

Permettez-moi de dire que je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole pour commenter la

[M. Weatherhead.]

motion proposée aujourd'hui par le représentant du Crédit social. La question de la consultation entre les trois paliers de gouvernement est d'une grande importance. Tout en n'étant pas d'accord quant à la forme proposée des consultations à l'égard des politiques monétaire et fiscale, j'espère avoir démontré que les autres consultations touchant les questions générales et urbaines se poursuivent de façon satisfaisante et connaîtront, je crois, un franc succès.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations sur la motion présentée par l'honorable député de Champlain (M. Matte).

Je trouve un peu difficile d'approuver sans réserve la motion présentée par mon honorable ami, et je me verrai dans l'impossibilité de l'appuyer telle que présentée.

Monsieur l'Orateur, je retiens cependant quelques points de cette motion, qui m'offrent l'occasion de faire quelques observations que je voudrais aussi objectives que possible.

En guise de préambule, je voudrais faire un retour en arrière pour rappeler un peu ce qui s'est passé au cours des années que nous avons vécues depuis 1939, par exemple, et qui ont été lourdes de conséquences.

Monsieur l'Orateur, on se rappellera que les relations fédérales-provinciales et le partage de l'assiette fiscale ont toujours été une source de grandes difficultés et de disputes continues, du moins entre gouvernements provinciaux et fédéral.

• (1450)

On se rappellera, monsieur l'Orateur, que c'est sous le couvert de l'état d'urgence nationale, en 1939, que les premières ingérences dans le domaine provincial ont été commises par le gouvernement centralisateur libéral de l'époque.

On se rappellera également que l'honorable premier ministre de la province de Québec, qui a été vertement critiqué, et qui l'est encore aujourd'hui d'ailleurs, s'est opposé aux vues centralisatrices du gouvernement de l'époque. Et en agissant ainsi, il ne faisait que suivre l'exemple de son prédécesseur, l'honorable Alexandre Taschereau.

De 1939 à 1945, encore, le gouvernement central s'est immiscé dans le domaine de la main-d'œuvre, notamment dans le domaine de l'assurance-chômage. A cette époque, l'honorable M. Duplessis disait: Il s'agit d'un domaine qui relève exclusivement des provinces. Mais soucieux de ne pas nuire à l'effort que le pays faisait pour gagner le conflit qui nous opposait à l'Allemagne, le premier ministre du Québec a simplement laissé tomber ses objections, afin que l'effort de guerre du pays ne soit pas entravé.

On se rappellera également de la lettre qu'écrivait un autre ancien premier ministre de la province de Québec, l'honorable A. Godbout, pour céder au pouvoir central une large part des pouvoirs qui, de par la Constitution, appartenaient aux provinces. Là encore, c'était sous le couvert de l'effort national destiné à assurer la victoire.

Monsieur l'Orateur, je rappelle ces faits historiques simplement pour dire que, de tout temps, le parti libéral a été un gouvernement centralisateur, un gouvernement qui a ignoré les besoins et les aspirations non seulement de la province de Québec, mais de toutes les autres provinces, afin de diriger à sa façon toutes les destinées du pays. Le parti libéral a toujours considéré qu'il jouissait d'un droit